



Distr.
GÉNÉRALE

A/31/53
S/11985

17 février 1976

FRANCAIS

ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente et unième session
Point 28 de l'ordre du jour provisoire^x
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente et unième année

Lettre datée du 17 février 1976, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer, comme document officiel du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, le texte de la lettre datée du 12 février 1976 que le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, A. Gromyko, vous a adressée au sujet du Moyen-Orient, et qui constitue une réponse à votre lettre du 27 janvier 1976 1/ relative à la conclusion des débats du Conseil de sécurité sur le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Le représentant permanent par intérim
de l'URSS auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) !!. KHARLAMOV

^x A/31/50.

1/ Le Secrétaire général, qui maintient des contacts avec les coprésidents de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, leur a envoyé, le 27 janvier 1976, des lettres identiques pour leur demander leur avis sur les moyens de progresser vers un règlement du problème du Moyen-Orient.

ANNEXE

Lettre datée du 12 février 1976, adressée au Secrétaire général par
le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques
socialistes soviétiques

La communication que vous avez adressée aux coprésidents de la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient au sujet des résultats des débats du Conseil de sécurité sur le problème du Moyen-Orient a été examinée avec attention. Les autorités soviétiques rendent justice à votre initiative et partagent votre inquiétude devant la persistance d'un foyer de tension dangereux pour la cause de la paix dans la région du Moyen-Orient. De toute évidence, le fait qu'Israël continue d'occuper des territoires arabes et méconnaisse les droits nationaux légitimes du peuple arabe de Palestine entretient le risque d'un nouvel affrontement militaire qui pourrait avoir de graves conséquences sur la situation internationale dans son ensemble. Une telle évolution ne répondrait qu'aux intérêts de ceux qui souhaiteraient exploiter la prolongation de la crise du Moyen-Orient et l'absence d'une paix durable dans cette région à des fins égoïstes.

On ne peut manquer d'être inquiet en constatant qu'Israël et ceux qui le soutiennent s'efforcent comme par le passé de maintenir dans l'impasse tout le problème du Moyen-Orient. C'est ce qui ressort du débat que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a consacré récemment à cette question. En raison de la position d'un de ses membres permanents, le Conseil n'a pu prendre de décision, bien que la majorité écrasante de ses membres se soit prononcée nettement en faveur de mesures concrètes en vue d'un règlement politique global du problème du Moyen-Orient:

Au cours de l'examen de la situation au Moyen-Orient, tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité, les Membres de l'Organisation, à très peu d'exceptions près, ont clairement indiqué qu'il n'y aura pas de paix véritable au Moyen-Orient tant que les troupes israéliennes ne se seront pas retirées de tous les territoires arabes qu'elles occupent depuis 1967, tant que les droits nationaux imprescriptibles du peuple arabe de Palestine n'auront pas été protégés et tant que le droit à une existence et à un développement indépendants n'aura pas été garanti à tous les Etats de la région.

L'évolution de la situation concernant le problème du règlement de la crise au Moyen-Orient a nettement montré que le seul moyen de parvenir à un accord sur toutes les questions en jeu est de reprendre les travaux de la Conférence de Genève, instance internationale spécialement créée à cette fin. Il va sans dire que cette conférence doit être bien préparée et que toutes les parties directement intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, mais également l'URSS et les Etats-Unis en tant que coprésidents de cette conférence, doivent y participer.

A/31/53
S/11985
Français
Annexe
Page 2

En l'absence des Palestiniens, cette conférence ne donnerait pas lieu à des négociations sérieuses; ce ne serait qu'un simulacre de négociations. Je pense, et vous en conviendrez avec moi, que si les événements prenaient une telle tournure, il n'en résulterait que des conséquences néfastes, car l'absence de progrès entraînerait une nouvelle aggravation de la situation au Moyen-Orient et dans les régions voisines.

L'Union soviétique considère que les gouvernements qui retardent la convocation de la Conférence de Genève assument, de ce fait, la responsabilité des conséquences d'une telle politique.

L'Organisation des Nations Unies, avec la grande autorité dont elle jouit sur le plan international, peut et doit jouer le rôle important qui est le sien dans la question de l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Soyez certain, Monsieur le Secrétaire général, que l'Union soviétique, quant à elle, fera, comme par le passé, tout ce qui est en son pouvoir pour que cet objectif soit atteint. Telle est la position de principe de l'URSS et telle est la ligne qu'elle suivra résolument.

Le Ministre des affaires étrangères de l'URSS,

A. GROMYKO

